

Avis de convocation
Assemblée Générale
Ordinaire

Le 10 avril 2026

4 rue Aristide Bergès
Les Trois Vallons
38080 L'ISLE D'ABEAU

Bâtir
le vivre
ensemble



Avis de convocation

Assemblée Générale Ordinaire 2026

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra le 10 avril 2026 à 10 heures, **au siège social de la Société** situé 4 rue Aristide Bergès – Les Trois Vallons – 38080 L'ISLE D'ABEAU (plan page 18), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 avril 2026

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration (incluant les informations en matière de durabilité).
- Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise.
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
- Rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application des dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce.
- Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos au 31 décembre 2025.
- Charges et dépenses visées à l'article 39.4 du Code général des impôts.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et fixation du dividende.
- Quitus aux administrateurs.
- Approbation des conventions réglementées.
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la Société et approbation du programme de rachat d'actions.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jacques Merceron-Vicat.
- Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux – vote *ex ante*.
- Approbation des informations mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce – vote *ex post*.
- Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Guy Sidos, Président-Directeur Général – vote *ex post*.
- Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué – vote *ex post*.
- Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Lukas Epple, Directeur Général Délégué – vote *ex post*.
- Nomination du commissaire aux comptes titulaire en remplacement de la société KPMG SA à l'échéance de son mandat.
- Pouvoirs.

Convocation

à l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 avril 2026

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à l'Assemblée. Les actionnaires pourront participer à l'Assemblée, soit :

- en y assistant personnellement ;
- en votant par correspondance (seuls seront pris en compte les votes pour lesquels les formulaires seront parvenus dûment remplis et signés au siège de la Société trois jours au moins avant la date de l'Assemblée) ;
- en se faisant représenter en donnant un pouvoir au Président ;
- en se faisant représenter en donnant un pouvoir à leur conjoint ou partenaire avec lequel a été conclu un pacte civil de solidarité, à un autre actionnaire, ou à toute personne (physique ou morale) de leur choix dans les conditions prévues à l'article L. 225-106 du Code de commerce.

Sans indication de mandataire, le Président émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, pourront participer à l'Assemblée les actionnaires qui justifieront :

- s'il s'agit d'actions nominatives : d'une inscription en compte desdites actions dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société le cinquième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris ;
- s'il s'agit d'actions au porteur : d'une inscription en compte desdites actions (le cas échéant au nom de l'intermédiaire inscrit pour le compte de l'actionnaire concerné dans les conditions légales et réglementaires) dans les comptes-titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité au cinquième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. Les intermédiaires habilités délivreront une attestation de participation.

L'actionnaire ou son mandataire devra être en possession d'une pièce d'identité.

Il n'est pas prévu de vote à distance par des moyens électroniques de télécommunication pour cette Assemblée et, de ce fait, aucun site visé à l'article R. 225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

Suivre la retransmission sur internet

Conformément à l'article R22-10-29-1 du Code de commerce, l'Assemblée Générale fera l'objet dans son intégralité d'une retransmission audiovisuelle en direct. Les modalités de la retransmission seront précisées ultérieurement sur le site internet de la Société : www.vicat.fr. L'enregistrement de l'Assemblée Générale sera consultable sur le site internet de la Société dans les conditions prévues par les dispositions applicables.

Les documents et renseignements relatifs à cette Assemblée Générale sont tenus à votre disposition dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, et sont publiés sur le site internet de la Société : www.vicat.fr

L'Isle d'Abeau, le 12 mars 2026

Le Conseil d'Administration

📍 Le Groupe délivre, en 2025, des résultats solides, après une année 2024 record. 📍



Guy SIDOS,
Président-Directeur Général

Cette année encore, le contexte géopolitique a affecté l'économie mondiale et apporté beaucoup de complexité dans la conduite des affaires.

Dans cet environnement international marqué par des vents contraires et des effets de change défavorables, **le Groupe délivre, en 2025, des résultats solides**, après une année 2024 record. Cette performance illustre la résilience de notre modèle, fondé à la fois sur un équilibre entre pays développés et émergents et sur une implantation industrielle locale au service de marchés locaux. Elle démontre également l'importance de la vision long terme de la stratégie d'entreprise, l'engagement indéfectible des collaboratrices et des collaborateurs dans nos 12 pays d'implantation et la sincérité de nos actions.

En 2025, Vicat a agi sur **quatre leviers clés**, essentiels au développement de ses activités :

- **l'intensité commerciale et la dynamisation** de notre activité. L'engagement de toutes les équipes a été déterminant pour conquérir de nouveaux marchés ;

- **l'optimisation des coûts** par la modernisation des équipements et l'amélioration de l'efficacité énergétique, avec une substitution énergétique en hausse ;
- **la consolidation des positions** sur les marchés grâce à des rapprochements ciblés, comme CERMIX ou Semonsat, en France, et Realmix au Brésil, renforçant ainsi l'agilité industrielle et commerciale du Groupe ;
- enfin, **l'accélération de la transition bas carbone** des processus et des produits, avec ARGILOR à Xeuilley (France) et des projets de capture de carbone aux États-Unis et en France.

En France, notre activité est restée résiliente malgré la faiblesse persistante du marché résidentiel qui a atteint un niveau historiquement bas. En fin d'année, la reprise du marché de la construction et l'accélération des grands projets d'infrastructures dans nos régions ont été encourageantes.

En Europe, notre activité a progressé de manière significative, portée par la reprise confirmée du marché suisse. Ce dynamisme s'est accompagné du succès commercial de notre offre bas carbone.

La région Amériques a été impactée par un ralentissement aux États-Unis, en comparaison avec le niveau record atteint en 2024. En revanche, l'activité au Brésil a progressé grâce à une dynamique commerciale solide et à la contribution de l'acquisition de Realmix dans le béton, qui a renforcée le dispositif d'intégration verticale de Ciplan.

La situation dans notre région Asie est restée contrastée. En Inde, l'activité a été marquée par une certaine volatilité : après un début d'année difficile, nous avons observé un redressement au second semestre. Au Kazakhstan, notre usine a fonctionné à pleine capacité, dans un contexte de hausse des prix compensant partiellement l'augmentation des coûts énergétiques.

En Méditerranée, l'activité a été particulièrement soutenue. Tout d'abord en Égypte, où nous avons bénéficié de la poursuite d'une dynamique commerciale solide, notamment à l'export, désormais couplée à une reprise de la demande domestique. La bonne surprise est venue de Turquie, où la demande intérieure s'est accélérée tout au long de l'année, portée par une bonne dynamique commerciale.

En Afrique de l'Ouest, l'activité a été plus mitigée. Nous avons fait face à

un environnement concurrentiel fort dans le ciment, auquel nous avons répondu avec succès, grâce à la production très qualitative et compétitive de nos nouveaux équipements au Sénégal. Au Mali, les perturbations persistantes de l'environnement politique rendent la logistique industrielle plus compliquée.

L'année 2026 s'ouvre sur **des perspectives favorables**, soutenues par la montée en puissance de nos outils modernes, par l'accélération des grands projets d'infrastructure et la consolidation de nos industries dans certaines de nos géographies. Nous poursuivons la mise en œuvre de notre feuille de route de décarbonation tout en veillant à continuer nos efforts de désendettement.

◆◆ L'année 2026 s'ouvre sur des perspectives très favorables, soutenues par la montée en puissance de nos outils modernes. ◆◆

Exposé sommaire

sur l'évolution de la Société en 2025

1. Activité du Groupe

Le groupe Vicat opère dans douze pays et y exerce ses principaux métiers que sont le Ciment, le Béton prêt à l'emploi et les Granulats.

Le groupe Vicat dans le monde



Chiffre d'affaires
3 854 M€

10 423
collaboratrices
et collaborateurs

3
activités principales
ciment, béton, granulats



28,9 M
DE TONNES DE CIMENT
VENDUES



9,5 M
DE M³ DE BÉTON
VENDUS



25,1 M
DE TONNES DE GRANULATS
VENDUES

278
centrales à béton

17
cimenteries

5
centres
de broyage

68
carrières
de granulats

42 M de tonnes de capacités de production de ciment



Europe

SUISSE

1 16 13

Capacité 1,0 MT ciment

ITALIE

1 centre de broyage
2 terminaux
Capacité 0,5 MT ciment



France

6 158 43

Capacité 4,6 MT ciment
2 centres de broyage



Afrique

SÉNÉGAL

1 2

Capacité 7,0 MT ciment

MALI

1 centre de broyage
Capacité 0,8 MT ciment

MAURITANIE

1 centre de broyage
Capacité 0,5 MT ciment



Méditerranée

TURQUIE

2 38 7

Capacité 5,1 MT ciment

ÉGYPTE

1

Capacité 3,7 MT ciment



Amériques

ÉTATS-UNIS

2 48

Capacité 4,3 MT ciment
8 terminaux

BRÉSIL

1 18 2

Capacité 3,8 MT ciment

INDE



Asie

INDE

2 1

Capacité 9,0 MT ciment
2 terminaux

KAZAKHSTAN

1

Capacité 1,6 MT ciment



Cimenterie



Centrale à béton



Carrière de granulats

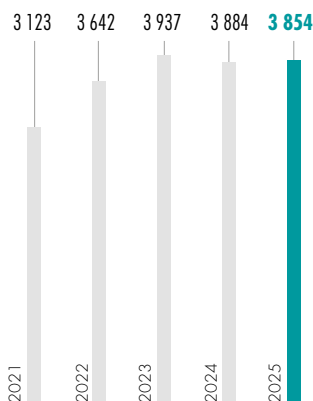
Exposé sommaire

sur l'évolution de la Société en 2025

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)

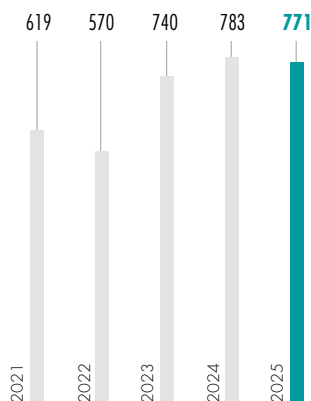
Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2025 s'établit à 3 854 millions d'euros, en baisse de 0,8% en publié et en hausse de +3,3% à périmètre et taux de change constants, par rapport à celui de 2024.



EBITDA

(en millions d'euros)

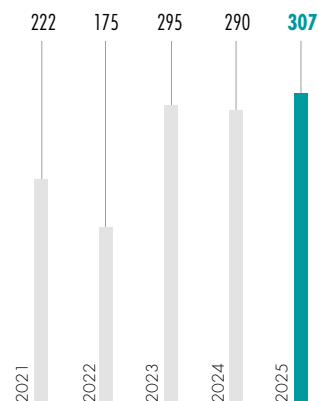
L'EBITDA consolidé du Groupe, à 771 millions d'euros, est en recul de -1,6% par rapport à l'exercice 2024, et de +3,7% à périmètre et taux de change constants.



RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)

Le résultat net consolidé s'établit à 307 millions d'euros, en augmentation de +5,7% en publié, et en hausse de +11,9% à périmètre et taux de change constants.



Synthèse des résultats 2025 et comparaison avec l'exercice 2024

(en millions d'euros)

	2025	2024	Variation publiée	Variation à pcc*
Chiffre d'affaires consolidé	3 854	3 884	-0,8%	+3,3%
EBITDA	771	783	-1,6%	+3,7%
Taux de marge (en %)	20,0%	20,2%	-0,2 pts	
EBIT courant	445	457	-2,7%	+4,0%
Taux de marge (en %)	11,5%	11,8%	-0,3 pts	
Résultat net consolidé	307	290	+5,7%	+11,9%
Taux de marge (en %)	8,0%	7,5%	+0,5 pts	
Résultat net, part du Groupe	275	273	+0,8%	+6,0%
Taux de marge (en %)	7,1%	7,0%	+0,1 pts	
Cash flow libre	324	373	-13,0%	

* À périmètre et change constants.

Les principaux indicateurs utilisés par le Groupe pour la mesure de la performance financière et industrielle sont l'EBITDA et l'EBIT courant, qui sont présentés dans le compte de résultat publié. Ces agrégats sont définis dans l'annexe aux comptes consolidés, au chapitre 7 du Document d'Enregistrement Universel 2025 (note 3), et le passage entre l'EBITDA, l'EBIT courant et le résultat d'exploitation est présenté dans le compte de résultat consolidé. En ce qui concerne les informations sectorielles, ces données se trouvent dans l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 7.1 du Document d'Enregistrement Universel 2025 (note 3).

Les principaux indicateurs, qui feront l'objet de commentaires ci-après, sont les suivants :

- le chiffre d'affaires, qui comprend principalement les facturations des produits livrés au cours de la période ainsi que celles des services rendus au cours de la période, notamment les transports sur vente refacturés ;
- les indicateurs extra-comptables indiqués ci-dessus.

Compte de résultat consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe atteint 3 854 millions d'euros en 2025, en progression de +3,3% à périmètre et change constants. La croissance a accéléré progressivement tout au long de l'année, pour atteindre +8,1% à périmètre et change constants au quatrième trimestre.

En base publiée, le **chiffre d'affaires** affiche une baisse limitée de -0,8% en 2025 incluant :

- un effet de change défavorable, de -242 millions d'euros (soit -6,2%) reflétant la dépréciation des livres turque et égyptienne, du dollar américain, de la roupie indienne et du réal brésilien face à l'euro, et ce malgré une légère contribution positive du franc suisse ;
- un effet périmètre de +82 millions d'euros (soit +2,1%) correspondant principalement à l'intégration de Cermix dans les activités de chimie du bâtiment de Vicat (VPI) sur l'ensemble de l'exercice, ainsi qu'à celle de Realmix au Brésil à partir de septembre 2025.

En 2025, l'activité du Groupe a été marquée par une stabilisation des volumes de ciment en France en fin d'année à un niveau historiquement bas, une reprise soutenue en Suisse sur l'ensemble de l'année, ainsi qu'un ralentissement sur le marché américain. Les pays émergents ont enregistré une amélioration sensible de leurs activités, en particulier au Brésil et dans la zone Méditerranée. En revanche, les zones Asie et Afrique ont présenté des évolutions plus contrastées.

Activité Ciment :

Après un premier semestre en retrait, les volumes de ciment ont progressé au second semestre, permettant d'enregistrer une croissance de +3,0% sur l'ensemble de l'année. Cette dynamique reflète notamment une stabilisation progressive en France, une reprise soutenue en Suisse et une forte performance de la zone Méditerranée, compensant le recul des volumes aux États-Unis. Les prix du ciment sont restés globalement résilients dans les principales géographies du Groupe : ils ont progressé dans la majorité des pays émergents, à l'exception de l'Inde et du Sénégal, et se sont maintenus dans les pays développés. Le chiffre d'affaires consolidé Ciment progresse ainsi de +6,5% à périmètre et change constants.

Activité Béton & Granulats :

Les volumes de béton sont restés stables en 2025 (+0,9%), soutenus par une croissance marquée au Brésil et en Turquie. Cette progression a toutefois été partiellement compensée par une baisse aux États-Unis, notamment en Californie, ainsi que par un repli modéré en France. Les volumes de granulats ont fortement progressé en 2025 (+9,7%) dans la plupart des pays du Groupe, à l'exception de la France, avec des hausses particulièrement significatives en Turquie et au Sénégal. Le chiffre d'affaires consolidé de l'activité est resté stable à +0,2% à périmètre et change constants.

Activité Autres Produits & Services :

Le chiffre d'affaires consolidé de l'activité Autres Produits & Services progresse de +16,8% en base publiée, grâce à l'intégration des activités chimie du bâtiment de Cermix. Hors effet périmètre, l'activité s'est légèrement contractée de -2,5%, notamment du fait d'un effet de base défavorable en Suisse (Vigier Rail).

L'**EBITDA** du Groupe s'élève à 771 millions d'euros en 2025, en progression de +3,7% à périmètre et change constants, en ligne avec la guidance de +2% à +5% communiquée en juillet 2025. Cette performance résulte d'une forte progression en zone Méditerranée et au Brésil, d'une amélioration en Suisse et en Afrique ainsi que d'une stabilisation en France, malgré un ralentissement marqué aux États Unis.

En données publiées, l'EBITDA affiche une légère contraction de -1,6%, incluant un effet de change défavorable de -46 millions d'euros et un effet périmètre de +4 millions d'euros.

La progression de l'EBITDA à périmètre et change constants en 2025 est portée par un effet volume positif de +18 millions d'euros, dans le ciment et les granulats, ainsi que par une amélioration du différentiel prix / coûts :

- les prix ont contribué positivement (+109 millions d'euros en 2025), grâce à des prix de vente globalement résilients dans les pays développés et des hausses mises en œuvre dans la plupart des pays émergents, à l'exception de l'Inde et du Sénégal ;
- les coûts enregistrent une nouvelle progression en 2025 (-105 millions d'euros en 2025 à volume constant). La baisse des coûts de l'énergie a été plus que compensée par l'inflation salariale, et dans une moindre mesure, par celle des coûts de maintenance.

Les performances industrielles de l'activité Ciment sont en amélioration sur la période, avec notamment l'augmentation de l'utilisation de combustibles alternatifs, en substitution aux énergies fossiles, qui progresse de +1,4 point par rapport à 2024, à 37,4%.

La **marge EBITDA** du Groupe s'établit à 20,0%, quasi stable par rapport à son niveau de 2024.

L'**EBIT courant** s'établit à 445 millions d'euros, en baisse de -2,7% en 2025 (progression de +4,0% à périmètre et change constants), avec un taux de marge en contraction de -30 points de base.

Le **résultat financier** s'élève à -55 millions d'euros en 2025, en amélioration de 17 millions par rapport à 2024.

Exposé sommaire

sur l'évolution de la Société en 2025

Cette évolution reflète principalement la baisse du coût de l'endettement financier net, en amélioration de 23 millions d'euros, sous l'effet conjugué de la réduction du volume moyen de dette et de la baisse des taux d'intérêt nets de couverture. Elle est toutefois partiellement compensée par la diminution de la contribution des autres produits et charges financiers, en retrait de 6 millions d'euros.

La **charge d'impôts** augmente de 24 millions d'euros par rapport à 2024. Le taux d'impôt apparent s'établit à 28,0%, en hausse significative par rapport à 2024 (24,7%). Cette hausse globale de la charge d'impôt résulte de la progression du résultat courant avant impôt ainsi que d'éléments non récurrents (charges sur les dividendes, surtaxe en France...).

Le **résultat net consolidé** atteint 307 millions d'euros, en hausse de +11,9% à périmètre et change constants, et de +5,7% en base publiée. La marge nette s'établit à 8,0%, en progression de +50 points de base.

Le **résultat net part du Groupe** augmente de +6,0% à périmètre et change constants et de +0,8% en base publiée. L'évolution du résultat net part du Groupe, comparativement au résultat net consolidé, s'explique par la hausse du résultat attribuable aux intérêts minoritaires. Cette progression reflète l'amélioration significative des performances des filiales au Brésil, en Égypte et en Turquie.

2. Activité de la société Vicat S.A.

Le chiffre d'affaires total atteint 544 millions d'euros en 2025, en diminution de 2,9 millions d'euros par rapport à l'année précédente, du fait d'une baisse modérée des volumes de ciment, et, pour l'activité Papeteries de Vizille, d'un recul des volumes de ventes de papier, les ventes de sacs étant stables.

Le bénéfice net s'élève à 206 millions d'euros en 2025, contre 91 millions d'euros en 2024, après prise en compte de la participation des salariés de 3,5 millions d'euros et de l'impôt sur les sociétés pour 14,5 millions d'euros.

Le Conseil d'Administration propose la distribution d'un dividende de 89,8 millions d'euros, soit 2 euros brut par action (hors prélèvements), identique à 2024.

SERVICE
ACTIONNAIRES ET
INVESTISSEURS



+33 1 58 86 86 05



relations.investisseurs@vicat.fr



Les comptes de la Société et du Groupe sont
disponibles sur le site internet à l'adresse suivante :
www.vicat.fr

Texte des résolutions

de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 avril 2026

Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 avril 2026

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos au 31 décembre 2025)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025, approuve les comptes annuels de l'exercice considéré, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et desquels il résulte, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 206 375 546,41 euros.

En application des dispositions de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte qu'aucune dépense ou charge visée à l'article 39.4 du Code général des impôts n'a été engagée au cours de l'exercice écoulé.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2025)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2025 et du rapport du CAC relatif à la certification des informations en matière de durabilité, approuve les comptes consolidés de l'exercice considéré, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et desquels il résulte pour ledit exercice, un résultat consolidé de 306 658 milliers d'euros, dont un résultat net part du Groupe de 274 724 milliers d'euros.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et fixation du dividende)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté l'existence de bénéfices distribuables, approuve l'affectation et la répartition de ces bénéfices proposées par le Conseil d'Administration :

• bénéfice de l'exercice 2025	206 375 546,41 €
• report à nouveau antérieur	275 746 883,80 €
TOTAL	482 122 430,21 €

Affectation :

• dividende (sur la base du capital social actuel de 44 900 000 actions de 4 euros de valeur nominale)	89 800 000,00 €
• dotation aux autres réserves	117 322 430,21 €
• report à nouveau	275 000 000,00 €

et fixe, en conséquence, le dividende à distribuer au titre de l'exercice 2025, à une somme brute (hors prélèvements) de 2 euros par action.

Ce dividende sera détaché de l'action le 29 avril 2026 et mis en paiement le 4 mai 2026.

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis, soit, à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8%, soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40%. Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 18,6%.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale Ordinaire constate que les dividendes distribués, pour les trois exercices précédents, ont été les suivants :

	2023	2024	2025
Dividende ordinaire par action	1,65 €	2,00 €	2,00 €
Dividendes éligibles à l'abattement prévu à l'article 158.3-2° du CGI	1,65 €	2,00 €	2,00 €
Dividendes non éligibles à l'abattement prévu à l'article 158.3-2° du CGI	-	-	-
Dividende total	74 085 000 €	89 800 000 €	89 800 000 €

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Quitus donné au Conseil d'Administration)

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2025.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des conventions réglementées)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et prend acte qu'aucune convention relevant desdites dispositions n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la Société et approbation du programme de rachat d'actions)

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport spécial du Conseil d'Administration et de la description du programme de rachat d'actions qui figure dans le document d'enregistrement universel, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à acheter, conserver ou transférer les actions de la Société, sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur, et notamment dans le respect de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, du règlement européen (UE) no 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché, et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, en vue (sans ordre de priorité) :

- a) d'attribuer ou de céder des actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de plans d'épargne salariale, d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions et d'opérations d'actionnariat des salariés (notamment dans les conditions prévues par les articles L. 3332-1 et suivants et L.3344-1 du Code du travail) ;
- b) d'assurer l'animation du marché du titre au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement conforme à la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers ;

- c) de conserver les actions de la Société et de les remettre ultérieurement à titre de paiement, d'échange ou autre dans le cadre d'opérations de croissance externe dans la limite de 5% du capital social ;
- d) d'annuler tout ou partie des actions acquises dans la limite légale maximale, sous réserve de l'approbation par une Assemblée Générale Extraordinaire d'une résolution spécifique ;
- e) de permettre à la Société d'opérer sur les actions de la Société dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide que :

- a) le prix unitaire d'achat ne devra pas être supérieur à 150 euros par action (hors frais d'acquisition) ;
- b) le nombre total des actions que la Société pourra acquérir ne pourra excéder 10% du capital social de la Société, ce seuil de 10% devant être apprécié à la date effective où les rachats seront effectués. Cependant, (i) cette limite sera égale à 5% du capital social concernant l'objectif visé au (c) ci-dessus et (ii) lorsque les actions sont rachetées pour faciliter la liquidité du titre dans les conditions définies par la réglementation en vigueur, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% correspond au nombre d'actions déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

En application de l'article R. 225-151 du Code de commerce et compte tenu de la limite de 10% ainsi que des actions déjà possédées, l'Assemblée Générale fixe à 618 058 200 euros le montant maximal global affecté au programme de rachat représentant au 31 décembre 2025 un nombre maximal de 4 120 388 actions de quatre euros de nominal.

En application de cette décision et dans les limites autorisées par la réglementation en vigueur, les actions pourront être acquises, cédées, échangées ou transférées à tout moment y compris en période d'offre publique, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, sur tous marchés et de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, ces moyens incluant le recours à des instruments financiers dérivés et à des bons.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration pourra utiliser la présente autorisation à tout moment pour une durée n'excédant pas dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée Générale, y compris en période d'offre publique, dans les limites et sous réserve des conditions et périodes d'abstention prévues par la loi et le règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Texte des résolutions

de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 avril 2026

La présente autorisation annule et remplace celle accordée par l'Assemblée Générale du 11 avril 2025, pour sa durée restant à courir.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à l'effet de :

- mettre en œuvre la présente autorisation et poursuivre l'exécution du programme de rachat d'actions, affecter ou réaffecter, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires, les actions acquises aux différents objectifs poursuivis ;
- procéder aux ajustements du prix unitaire et du nombre maximum de titres à acquérir en proportion de la variation du nombre d'actions ou de leur valeur nominale résultant d'éventuelles opérations portant sur les capitaux propres de la Société ;
- passer tous ordres de bourse sur tous marchés ou procéder à des opérations hors marché ;
- conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tout autre organisme ;
- effectuer toutes autres formalités et de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jacques Merceron-Vicat)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jacques Merceron-Vicat pour une durée de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2030 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2029.

HUITIÈME RÉSOLUTION

(Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux – vote ex ante)

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve la politique de rémunération des mandataires sociaux présentée dans ledit rapport.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des informations mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce – vote ex post)

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant conformément aux dispositions du I de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, après avoir connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise, incluant le rapport de durabilité, établi par le Conseil d'Administration, approuve les informations qui y sont mentionnées en application des dispositions du I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce.

DIXIÈME RÉSOLUTION

(Approbation ex post des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Guy Sidos, Président-Directeur Général)

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant conformément aux dispositions du II de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce et connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise :

- approuve les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Guy Sidos, Président-Directeur Général ;
- prend acte, en conséquence, que les éléments de rémunération variables et exceptionnels attribués à Monsieur Guy Sidos, Président-Directeur Général, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, lui seront versés.

ONZIÈME RÉSOLUTION***(Approbation ex post des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué)***

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant conformément aux dispositions du II de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce et connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise :

- approuve les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué ;
- prend acte, en conséquence, que les éléments de rémunération variables et exceptionnels attribués à Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, lui seront versés.

DOUZIÈME RÉSOLUTION***(Approbation ex post des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Lukas Epple, Directeur Général Délégué)***

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant conformément aux dispositions du II de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce et connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise :

- approuve les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Lukas Epple, Directeur Général Délégué ;
- prend acte que Monsieur Lukas Epple n'est pas rémunéré au titre de son mandat de Directeur Général Délégué.

TREIZIÈME RÉSOLUTION***(Nomination du commissaire aux comptes titulaire chargé de la certification des comptes)***

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer la société RSM France, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, à compter de l'exercice 2026, pour une période de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2031, en remplacement de la société KPMG SA dont le mandat est venu à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Le commissaire aux comptes a accepté par avance lesdites fonctions, précisant dans sa lettre d'acceptation de fonctions qu'il n'était dans aucune situation d'incompatibilité ou d'interdiction prévues par la loi.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION***(Pouvoirs)***

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente séance, en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

Participer

à l'Assemblée Générale des actionnaires de Vicat en 2026

Pour participer à l'Assemblée Générale des actionnaires de VICAT le 10 avril 2026 à 10 heures au siège social 4 rue Aristide Bergès – Les Trois Vallons – 38080 L'ISLE D'ABEAU, vous devez utiliser le formulaire de vote joint et le renvoyer à l'aide de l'enveloppe T.

Le formulaire devra être réceptionné au moins 3 jours avant la date de l'Assemblée Générale, soit au plus tard le **7 avril 2026 à minuit, heure de Paris**.

VICAT vous offre 4 possibilités pour participer à l'Assemblée Générale

(vous pouvez vous reporter aux codes couleurs sur le spécimen de bulletin de vote ci-contre) :

ÉTAPE 1

Dater et signer le formulaire.

ÉTAPE 2

Sélectionner vos intentions de vote :

- A** Participer à l'Assemblée Générale.
- OU**
- B** Voter par correspondance sur les résolutions.
- OU**
- C** Donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale.
- OU**
- D** Donner pouvoir à une personne de votre choix, en indiquant son nom et son adresse.

ÉTAPE 3

Retourner votre formulaire directement à VICAT à l'aide de l'enveloppe T jointe.

- **Aucun formulaire reçu après le 7 avril 2026 à minuit, heure de Paris, ne sera pris en compte dans le vote de l'Assemblée.**
- **Attention : un actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir par quelque moyen que ce soit, ne peut modifier son choix.**

Si vous voulez poser des questions écrites avant l'Assemblée, veuillez nous adresser vos questions par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social de VICAT – Service Juridique – TSA 79608 – 38306 BOURGOIN CEDEX, au plus tard le vendredi 3 avril 2026 à minuit, heure de Paris.

Pour obtenir la version papier de la documentation complémentaire (notamment rapports, comptes sociaux et comptes consolidés), veuillez nous adresser le formulaire disponible à la fin de ce document dans l'enveloppe T.

IMPORTANT :

Les modifications d'informations telles que nom, prénom, adresse, ou situation familiale doivent être impérativement adressées à VICAT par mail : service.titres@vicat.fr

AUCUNE INFORMATION INSCRITE SUR LE FORMULAIRE OU JOINTE DANS L'ENVELOPPE T NE SERA PRISE EN COMPTE.

Assister personnellement / voter physiquement

Si vous souhaitez participer personnellement / voter physiquement, vous devez cocher la case du formulaire « Je désire assister à cette Assemblée ».

Dans ce cas, vous devrez vous présenter muni d'une pièce d'identité aux guichets d'émargement qui fermeront à 10 heures le 10 avril 2026.

Voter par correspondance sur les résolutions

Pour voter par correspondance, vous devez cocher la case « Je vote par correspondance ».

Vous pouvez vous exprimer sur chacune des résolutions :

Voter **CONTRE** la résolution en cochant la case correspondante.

Vous **ABSTENIR** en cochant la case correspondante : vos titres sont comptabilisés dans le quorum global de l'Assemblée. En revanche, votre abstention n'est pas prise en compte dans le calcul de l'adoption ou du rejet de la résolution.

Voter **POUR** la résolution : il s'agit du choix par défaut et dans ce cas, vous n'avez aucune case à cocher, votre vote POUR est automatiquement enregistré.

IMPORTANT : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso. **IMPORTANT** : Before selecting, please see instructions on reverse side. Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci ■ la ou les case(s) correspondante(s), dater et signer au bas du formulaire. *Whichever option is used, shade box(es) like this ■ date and sign at the bottom of the form.*

JE DÉSIRES ASSISTER À CETTE ASSEMBLÉE : dater et signer au bas du formulaire / **I WISH TO ATTEND THE GENERAL MEETING**: date and sign at the bottom of the form.

VICAT
SA au capital de 179 600 000 €
RCS Vienne 057 505 539
Les Trois Vallons
4 rue Aristide Bergès
38080 L'ISLE D'ABEAU

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
Convoquée pour le **vendredi 10 avril 2026 à 10 heures**,
au siège social de la Société (Cf. adresse ci-contre)

ORDINARY GENERAL MEETING
To convene **Friday, April 10, 2026 at 10.00 am**,
at the head office of the Company (See address opposite)

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ / FOR COMPANY'S USE ONLY

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST
Cf. au verso (2) - See reverse (2)

Je vote **OUI** à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directeur ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci ■ l'une des deux cases « **NON** » ou « **ABSTENTION** » (Abs.).
I vote **YES** all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box, like this ■, for which I vote "NO" or "ABSTAIN" (Abs.).

Sur les projets de résolutions non agréés, je vote en noircissant la case correspondant à mon choix.
On the draft resolutions not approved, I cast my vote by shading the box of my choice.

JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cf. au verso (3)
I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING
See reverse (3)

JE DONNE POUVOIR À ... : Cf. au verso (4) pour me représenter à l'Assemblée / **I HEREBY APPOINT** : See reverse (4) to represent me at the above mentioned Meeting
M., Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name
Adresse / Address

ATTENTION : Pour les titres au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement retournées à votre banque.
CAUTION: As for bearer shares, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (les modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné)
Surname, first name, address of the shareholder (changes regarding this information have to be notified to relevant institution, no change can be made using this proxy form). See reverse (1)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	A	B
Non / No											
Abs.										Non / No	
										Abs.	
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	C	D
Non / No											
Abs.										Non / No	
										Abs.	
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	E	F
Non / No											
Abs.										Non / No	
										Abs.	
31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	G	H
Non / No											
Abs.										Non / No	
										Abs.	
41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	J	K
Non / No											
Abs.										Non / No	
										Abs.	

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en Assemblée, je vote **NON** sauf si je signale un autre choix en noircissant la case correspondante.
In case amendments or new resolutions are proposed during the Meeting, I vote **NO** unless I indicate another choice by shading the corresponding box.

- Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale. / I appoint the Chairman of the General Meeting.
- Je m'abstiens. / I abstain from voting.
- Je donne procuration (cf. verso) à/à M., Mme ou Mlle, Raison Sociale pour voter en mon nom / I appoint (see reverse (4)) Mr, Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf.

Pour être pris en considération, ce formulaire doit parvenir au plus tard à la Société le 7 avril 2026.
In order to be considered, this completed form must be returned to the Company no later than April 7, 2026.

Si le formulaire est renvoyé daté et signé mais qu'aucun choix n'est coché (l'actionnaire a voté par correspondance / pour un Président / pour un mandataire) cela vaut automatiquement pour un Président de l'Assemblée Générale.
If the form is returned dated and signed, but no choice is checked (to assist / postal vote / power of attorney to the President / power of attorney to a representative), this automatically applies as a proxy to the Chairman of the General Meeting.

Donner pouvoir au Président,

Pour donner pouvoir au Président, vous devez cocher la case « Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale ».

Donner pouvoir à un tiers

Pour voter par procuration, c'est-à-dire, donner pouvoir à une personne physique ou morale de son choix pour être représenté(e) à l'Assemblée Générale, vous devez cocher la case « Je donne pouvoir à ... » et indiquer les informations requises.

À noter :

Veuillez cocher une seule case par résolution. En cas de résolution nouvelle ou d'amendement sur une résolution, pensez à cocher une des 3 cases proposées afin que votre souhait soit enregistré.

Si aucune des 2 cases n'est cochée sur une ou plusieurs résolutions, les voix correspondantes seront considérées comme un vote POUR.

Si plusieurs cases sont cochées sur une même résolution les voix correspondantes seront considérées comme nulles pour cette résolution.



Formulaire de demande de documentation

dont l'utilisation est facultative

Assemblée Générale Ordinaire du 10 avril 2026

Toute la documentation (notamment les rapports, comptes sociaux et comptes consolidés) concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 avril 2026 est consultable sur le site internet www.vicat.fr

Pour recevoir la documentation au format papier, veuillez compléter le formulaire ci-dessous.

Nom/Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

le 2026

(signature)

Merci de renvoyer ce document avec le formulaire de vote dans l'enveloppe T jointe afin que votre demande soit prise en compte.



Bâtir
le vivre
ensemble



**Société anonyme
au capital de 179 600 000 euros**

**Siège social :
4 Rue Aristide Bergès
Les Trois Vallons
38080 L'Isle d'Abeau
Tél. : +33 4 74 27 59 00
RCS Vienne 057 505 539
SIREN 057 505 539**

Des exemplaires du Document
d'Enregistrement Universel
sont disponibles sans frais auprès
de Vicat ainsi que sur les sites internet
de Vicat (www.vicat.fr)
et de l'Autorité des marchés financiers
(www.amf-france.org).

Papier produit par les
Papeteries de Vizille (France).

Ce document est imprimé avec
des encres végétales, par un imprimeur
labellisé Imprim'Vert®.

